

REFFAY & ASSOCIES

Inscrite aux Barreaux de l'Ain et de Lyon

44 Rue Léon Perrin 01000 BOURG EN BRESSE – TEL. 04.74.45.95.90

Fax 04 74 45 95 96 - reffaybourg@reffay-avocats.com - www.reffay-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

et au plus offrant et dernier enchérisseur

D'UNE PROPRIETE SISE À CHEVROUX (AIN – 01190),

19, impasse de la scierie, lieudit « le bourg »

comprenant un bâtiment à usage d'habitation, un autre corps de bâtiment à usage de grange, deux petits abris ouverts, et terrain attenant.

MISE À PRIX : 22 000,00 EUROS (vingt-deux-mille euros)

(Outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 15 OCTOBRE 2019 À 14 HEURES

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice,
32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées

Cette vente est poursuivie à la requête du **CREDIT LYONNAIS –LCL-** SA inscrite au R.C.S de LYON sous le n° B 954 509 741, **agissant par son mandataire le CREDIT LOGEMENT**, SA inscrite au R.C.S de PARIS sous le n° 302 493 275, dont le siège social est 50, Bd de Sébastopol 75003 PARIS, **en vertu du mandat délivré le 12 décembre 2012 par le CREDIT LYONNAIS, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES**, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DESIGNATION DES BIENS À VENDRE : Commune de **CHEVROUX (Ain – 01190)**, lieudit « **Le Bourg** » et « **19, impasse de la scierie** », **une propriété comprenant :**

- **un bâtiment à usage d'habitation** d'une superficie au sol de 161,48 m², en cours de rénovation, comprenant :

* au rez-de-chaussée : hall d'entrée, WC, séjour-cuisine, salon, salle-de-bains, une chambre, un dégagement donnant sur l'étage,

* à l'étage : un palier, deux chambres dont une mansardée, un cagibi, une mezzanine, un grenier.

- **un autre corps de bâtiment à usage de grange** en mauvais état, comprenant deux loges dont une ouvre sur une citerne à fioul en matière plastique, et l'autre sur une chaufferie, avec chaudière à fioul,

- **deux petits abris ouverts également en mauvais état.**

Le tout cadastré :

- **section D, n° 1585**, lieudit « 19, impasse de la scierie » propriété bâtie (maison) et non bâtie (sol) d'une contenance de 7 a 65 ca,

- **section D, n° 1588**, lieudit « Le bourg » propriété non bâtie (pré) d'une contenance de 16 ca,

- **section D, n° 1589**, lieudit « Le bourg », propriété bâtie, d'une contenance de 6 a 31 ca ?

Soit une contenance totale de 14 a 12 ca.

L'accès à la propriété s'effectue par une allée privative, constituée de terre battue, recouverte grossièrement de graviers, en direct, sans portail.

Les lieux sont actuellement inoccupés.

Une visite des lieux sera effectuée par un huissier membre de la SELARL AHRES, huissiers de justice à BOURG EN BRESSE, 16, rue de la grenouillère, le Mardi 1^{er} octobre 2019 de 14 H 00 à 15 H 00.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix. (Consignation minimum de 3.000 €)

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.

Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (**RG N° : 19/00038**) et sur le site internet de la **SCP REFFAY & ASSOCIES** : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères.